

## PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

### DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

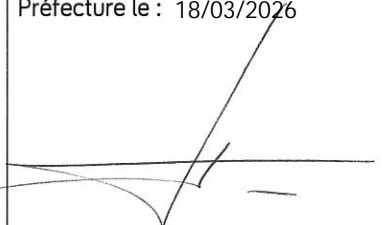
Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
13	2

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Tugdual Braban, Dominique Cogen, Renée Courtel, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Hubert Le Lann, Sandra Le Nouvel, Jean-Charles Lohé, Michel Morvant, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick Urien

Date de convocation
20/02/2026

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Jacqueline Mazéas, Guillaume Robic

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 18/03/2026

Acte affiché le : 18/03/2026

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic, Viviane Moisan

Suppléant.e.s excusé.e.s : Catherine Boudiaf, Christian Faivret

L'An deux mille vingt-six, le 04 mars, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

#### Fixation de la cotisation des EPCI pour l'exercice 2026

Vu les propositions d'orientations budgétaires définies en séance du Bureau syndical les 3 décembre 2025 et 26 janvier 2026,

Vu le débat d'orientations budgétaires 2026 du PETR Pays COB mené en séance du Comité syndical du 11 février 2026

Vu la population municipale au 01/01/2020,

Vu la population municipale au 01/01/2023,

Vu la convention entre les EPCI, le Pays Centre Ouest Bretagne et l'association ICOB,

Vu la convention territoriale entre les EPCI et le Pays COB,

Le Président, Jean-Charles Lohé propose le maintien en 2026 d'une cotisation par EPCI pour le fonctionnement du Pays de 4,8825 € par habitant, en s'appuyant sur la population municipale de 2020.

Cette cotisation reste identique à 2025 (2024 et 2023)

Le Président Jean-Charles Lohé propose et une évolution de cotisation par EPCI pour ICOB de 0.3971 € par habitant en s'appuyant sur la population municipale de 2023.

Il propose d'inscrire au budget primitif de 2026 les cotisations des EPCI telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Etablissements Publics Adhérents PETR</b>	<b>Population municipale 2020</b>	<b>Cotisations Pays COB en €</b>	<b>Population municipale 2023</b>	<b>Cotisation ICOB 2026 En €</b>	<b>TOTAL 2026 En Euros</b>
		4,8825 € / habitant		0,3971 € / habitant	
CCKB	18 196	88842	18 520	7354	<b>96 196</b>
CC Poher	15 337	74883	15 897	6313	<b>81 196</b>
CC Haute Cornouaille	14 864	72573	14 932	5929	<b>78 502</b>
Monts d'Arrée Cté	7 640	37302	7 833	3110	<b>40 412</b>
CC Pays Roi Morvan	24 485	119548	24 936	9902	<b>129 450</b>
<b>TOTAL EPCI</b>	<b>80 522</b>	<b>393 148</b>	<b>82 118</b>	<b>32 608</b>	<b>425 756</b>

Le Comité syndical,  
Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité,

- Approuve la fixation des cotisations des EPCI pour l'exercice 2026 telles que ci-dessus présentées.

Le Président,  
Jean-Charles LOHÉ

